Plan d'action du Schéma de développement durable de la vallée de la Sélune

Volet n°1 :

Gouvernance et conception globale et animation

Le volet gouvernance du schéma de développement de la vallée insiste sur la mise en œuvre des actions suivantes :

1. la définition d'un **pilotage et d'un portage** durables pour garantir une mise en œuvre performante et cohérente du schéma et garantissant une mobilisation optimale de tous les acteurs (**transversalité**)
2. la mise en œuvre d'une **démarche participative** ambitieuse permettant de construire un projet pertinent
3. la mise en place d'un système d'**évaluation** pour être en capacité de suivre la mise en œuvre des objectifs du schéma et de **l'améliorer**

*Ces éléments respectent la définition de la **gouvernance durable** du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » élaboré par le Ministère.*

Cette fiche aborde donc :

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
1-1	La définition d'un **pilotage et d'un portage** durables pour garantir une mise en œuvre performante et cohérente du schéma et garantissant une mobilisation optimale de tous les acteurs (transversalité)	3
1-2	la mise en œuvre d'une **démarche participative** ambitieuse permettant de construire un projet pertinent)	5
1-3	la mise en place d'un **système d'évaluation** pour être en capacité de suivre la mise en œuvre des objectifs du schéma et de l'améliorer	7
1-4	Les actions menées au niveau global. Zoom sur quelques actions à mener de manière globale	8

Action n°1-1

la définition d'un pilotage et d'un portage durables pour garantir une mise en œuvre performante et cohérente du schéma et garantissant une mobilisation optimale de tous les acteurs

Le programme d'actions du schéma de développement de la vallée implique différentes étapes et typologies d'actions :

- des actions **d'étude et de réflexion**, la recherche des financements (dont financements privés)
- des actions **d'aménagement**,
- des actions **d'entretien et de gestion**,
- des actions de **développement - d'animation- de communication -de promotion**…

Ces actions peuvent avoir différentes échelles d'application :

- **les terrains actuellement ennoyés sous les lacs et les terrains EDF bâtis**.
- **la vallée entre Saint-Hilaire et Ducey** (parcelles à proximité du fond de vallée, périmètre entre la vallée et la voie verte, villes « portes d'entrée ») et **les territoires intercommunaux à proximité de la vallée**
- **le bassin versant de la Sélune**
- **les bassins versant Sélune, Sée, Couesnon et la baie du Mont Saint-Michel**

Le tableau ci-dessous présente des exemples d'actions du schéma classées selon leurs échelles et leur typologie :

	Actions d'étude et de réflexion	**Actions d'aménagement**	**Actions d'entretien et de gestion**	**Actions développement - d'animation- de communication - de promotion**
les terrains actuellement ennoyés sous les lacs et les terrains EDF bâtis	*Coordination aménagement (paysagement, constructions, aménagements…), étude de faisabilité réhabilitation bâtiment EDF*	*aménagement du chemin de fond de vallée, aménagement des parcours de pêche, installation des équipements de service, construction d'équipements de loisirs, réhabilitation des terrains EDF et aménagement de sites d'accueil et d'animation*	*Gestion du cours d'eau, des parcours, des terrains, des équipements de fond de vallée*	*Actions cohérentes et renforcées de promotion, communication, commercialisation autour de la vallée et de ces offres (arasement, randonnée, pêche, animations culturelles…)*
la vallée entre Saint-Hilaire et Ducey **et** **les territoires intercommunaux et le périmètre Pays**	*Etude construction salle Mazure, coordination aménagements portes et points d'accès, définition liaisons de randonnée/voie verte, devenir Bel Orient, projet d'hébergement Autre Café*	*Aménagement des portes d'entrées et points d'accès, boucles de randonnées et liaison avec la voie verte, réhabilitation / installation d'hébergements touristiques (éco-hébergements), aménagements Mazure, Acheminement Fibre optique*	*Gestion des portes d'entrée, d'accès et aménagements de randonnée*	*Actions de promotion touristique du territoire, de communication Politique de dynamisation des hébergements touristiques actions d'animation artistique et culturelle de la vallée, actions de développement de la Mazure, Promotion - commercialisation de l'offre de tourisme pêche*
le bassin versant de la Sélune	*Stratégie en faveur de la qualité des eaux, Plan de gestion piscicole, Schéma de développement pêche*	*Aménagements en faveur de la qualité des eaux, aménagements liés à la mise en œuvre du plan de gestion piscicole*	*Entretien des cours d'eau et aménagements*	*Actions de contrôle, d'animation sur l'eau et les ressources piscicoles*
les bassins versant Sélune, Sée, Couesnon et la baie du Mont Saint-Michel	*Plan de gestion migrateurs, coordination avec travail de suivi scientifique*	*aménagements liés à la mise en œuvre du plan de gestion migrateurs et au suivi scientifique*	*Entretien des cours d'eau et aménagements*	*Actions de contrôle, d'animation sur la gestion des migrateurs, sur la valorisation du travail scientifique*

La diversité des actions à mener (dans les compétences qu'elles impliquent) et la diversité des échelles de cohérence implique une **réflexion partagée avec les acteurs du territoire pour définir la solution de pilotage et de portage la plus durable**, c'est-à-dire en mesure de mettre en œuvre le schéma de développement dans les meilleures conditions.

Ce portage (pilotage et maîtrise d'ouvrage) devra assurer la mise en œuvre cohérente :

- de chaque volet (itinérance, accessibilité, pêche, sports nature, valorisation des patrimoines, hébergement-restauration)
- et définir un aménagement et un développement global cohérent de l'ensemble de la vallée.

Différentes questions devront être abordées :

- Quel **pilotage** pertinent intégrant les différentes échelles ?
  - Une structure existante ?
  - Une structure ad hoc ?
- Quelle **maîtrise d'ouvrage** des actions en particulier pour les aménagements ?
  - par différents acteurs (selon les compétences et les zones géographiques) ?
  - au travers d'une structure ad hoc (association, EPL, syndicat mixte, GIP…) ?

Quelle que soit l'option choisie, une organisation technique et politique spécifique au schéma de développement de la vallée devra être mise en place :

- un **comité de pilotage** : avec les élus (en particulier les territoires proches de la Sélune), le Pays, le SAGE, le CG 50, le CRBN, la DDTM/DREAL, l'Agence de l'eau, l'ONEMA/fédération de pêche, le responsable du projet scientifique…
- un **comité technique** avec les représentants techniques des structures ci-dessus et des acteurs locaux de la vallée (Mazure, Autre Café...)
- des **groupes de travail** pour préparer le comité technique (un par volet : gouvernance / communication / participation, accessibilité, itinérance, pêche, ...). dans lequel on retrouve des élus locaux, des techniciens des collectivités et des partenaires, des associations, des habitants. La liste étant adaptée à chaque thème et permettant de regrouper les compétences sur les différentes typologies d'actions : aménagement, entretien, développement...)
- des **moyens d'ingénierie dédiés** (suivi des études, actions de coordination, action de développement et d'animation de réseau, évaluation, communication globale...) : un coordonnateur (1 ETP) chargé de l'animation et de la coordination générale du Schéma et des différents volets + mobilisation de temps d'ingénierie des partenaires et collectivités locales. L'identification des besoins en ingénierie pour mettre ne œuvre le schéma a fait l'objet d'un travail qui sera mis à disposition du porteur.

Une fois ce pilotage identifié, le premier chantier à mener consistera à associer les élus et l'ensemble des acteurs pour amender et valider la stratégie de développement de la vallée et le programme d'actions en découlant.

Retour d'expérience :
Sur l'opération d'arasement du barrage de Kernansquiek et du développement de la vallée du Léguer :
Une association a été créée et a mis en place un collège des collectivités du bassin versant et un autre collège des usagers de la vallée (agriculteurs, acteurs locaux, acteurs du tourisme…). La maîtrise d'ouvrage des aménagements a ensuite été assurée par les collectivités. Les collectivités se sont ensuite portées copropriétaires des terrains de fond de vallée et ont porté les actions d'animation et de développement (mobilisation de budgets annexes). Aujourd'hui ces mêmes collectivités envisagent la création d'un syndicat mixte

Action n°1-2

la mise en œuvre d'une démarche participative ambitieuse permettant de construire un projet pertinent

L'effort de participation devra être à la hauteur de l'ambition du projet et de la nécessité d'appropriation par la population et les acteurs locaux, il devra faire l'objet d'un budget spécifique et important (comme pour la communication).

L'ensemble de la démarche d'accompagnement des travaux de démolition, de restauration, puis de construction d'une nouvelle vallée et d'un projet de territoire s'effectue dans un contexte difficile lié aux réactions hostiles de certains habitants à la décision d'arasement. Le déficit de communication de la part de l'Etat a pesé d'un poids important dans cette situation. Il semble important que les phases suivantes d'appropriation des pistes de développement proposées et de construction d'un projet de territoire partagé s'effectuent dans la plus grande transparence, en étroite concertation entre les élus et les partenaires financiers et institutionnels (Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'eau, …) afin que le plus grand nombre se reconnaisse dans le projet qui sera mis en œuvre. L'avis délibéré remis à la préfecture de la Manche par l'Autorité Environnementale (Juin 2012[1]) pointe ces lacunes et invite le maitre d'ouvrage à mettre en place une la concertation nécessaire pour la bonne information du public et l'amélioration de sa participation au processus d'élaboration des décisions. Pour cela, une concertation exemplaire doit être mise en œuvre proposant des espaces de dialogue et du temps nécessaire à la réflexion et l'appropriation du projet. Il est important que l'ensemble des usagers (élus, agriculteurs, pêcheurs, kayakistes, défenseurs des barrages, défenseurs de l'environnement, …) et habitants puissent s'informer sur les différentes phases du projet (communication) et participer à sa construction.

Les démarches participatives ont pour vocation d'organiser l'intervention et la participation des citoyens dans le processus de décision publique. Elles nécessitent une phase d'information permettant à l'ensemble des parties prenantes d'acquérir un niveau de connaissance équivalent sur le projet. Des échanges peuvent ensuite être organisés sur des thèmes généraux ou pour résoudre des thèmes identifiés comme conflictuels. Le dialogue entre experts et profanes, entre groupes d'usagers, … doit permettre de définir ensemble l'intérêt général en déterminant les critères de réussite et d'exemplarité du projet. La participation doit dépasser le niveau de l'information et se positionner pour permettre la consultation et la co-construction. La participation doit être utile et créative.

Il reviendra au pilote global du schéma de définir et de mettre en œuvre un **plan de participation** (qui peut participer ? sur quel volet ? pourquoi ? comment ?) soit en animant directement ces phases de participation (au travers des commissions de travail) soit en les intégrant aux prestations et travaux de partenaires (participation possible dans le cadre des travaux scientifiques, dans le cadre de la mission d'aménagement de la vallée, etc…) et en mobilisant les acteurs locaux (écoles, artistes, associations..).

Le pilotage global pourrait également associer les habitants de façon pérenne : participation aux groupes de travail ou de pilotage, création d'une structure ad hoc de participation… des modalités de participation (travail créatif, travail en ruche, questionnaires, concours..) ont prouvé que la participation des habitants pouvait enrichir de façon considérable un projet et le rendre encore plus pertinent**. On imagine notamment la participation des habitants lors de la détermination des aménagements du futur fond de vallée** : équipements de services, de loisirs, de découverte…

Le zoom sur la communication du projet (fin de document) intègre également des étapes de valorisation de la participation (ex : mini-interview d'acteurs locaux tout au long de la démarche posté sur un site Internet dedié à l'opération)

Le volet « valorisation des patrimoines », par les thématiques traitées (histoire de la vallée, patrimoine..), peut proposer des approches intéressantes pour la participation. Différentes formes d'implication des usagers et riverains pourront se mettre en place en s'appuyant sur des actions précédemment décrites telles que la mise en place d'un observatoire photographique du paysage (voir l'exposition habitants du parc naturel transfrontalier du Hainault[2], expérience de l'atelier

[1] Avis délibéré de l'Autorité environnementale concernant la demande de cadrage préalable sur le projet de démantèlement du barrage de Vezins (2012).
[2] http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?article361

des paysages dans la vallée de l'Ance en Auvergne[3]). L'ensemble des actions de valorisation du patrimoine et de réflexion sur la construction du projet (conservation des bâtiments EDF, aménagement paysager, …) demandent d'une part des choix qui peuvent faire l'objet d'échanges au sein de la population locale. Ces actions peuvent d'autre part trouver des prolongements dans des outils de communication divers et potentiellement interactifs tels que les blogs documentaires[4]. Les acteurs locaux pourraient être mobilisés pour participer à une « écriture en temps réel » de l'histoire des barrages en mouvement, afin de conserver la mémoire locale de la dynamique initiée par ce projet d'envergure. Des ateliers participatifs pourraient être organisés autour de la configuration future de la vallée en utilisant des modélisations photographiques, des blocs diagrammes, ou même une maquette qui présentent le site avant, pendant, après arasement. Cela pourrait constituer un « objet intermédiaire » autour duquel les acteurs locaux pourraient avoir le loisir de débattre et de s'exprimer. Les associations, mais aussi les écoles, pourraient être associées à ce type de réalisation. La durée du projet rend aussi pertinente une réflexion prospective à 20 ou 30 ans : comment les usagers et riverains imaginent-ils le territoire concerné une fois que les barrages auront été effacés ?

A noter que le programme scientifique à l'œuvre sur l'opération d'effacement inclut des initiatives pour la mise en place de telles démarches.

<u>Quelques pistes d'actions :</u>

- Ateliers d'imagination avec les scolaires
- Concours de dessin, concours Photoshop
- Réunion habitants selon la technique du « travail en Ruche » *
- Mini-Interviews d'habitants et d'acteurs locaux tout au long du projet postés sur un site Internet dédié (WEB TV)
- Participation aux groupes thématiques sur chaque volet ou constitution d'un groupe de suivi « habitant » de la vallée (qui pourrait faire remonter des propositions ou travailler sur des sujets précis)
- Observatoire photographique du paysage et concours photo
- Ateliers d'écriture en temps réel de l'histoire de la vallée
- Etc…
-

** la technique du travail en Ruche a été testée pour les missions de prospective territoriale du CG de la Manche (2012). Les participants devaient élaborer (avec les personnes de leur table) des unes de journaux représentant l'actualité de la Manche en 2030. Pour voir les vidéos de ces ateliers : http://demain.manche.fr/fabriques-manche.asp#.UIpoDIZt73A.*

Dans le cas de la Sélune, on pourrait imaginer des séances de travail où les habitants seraient invités à dessiner la vallée de demain (les aménagements de fond de vallée), ou encore à produire un document de promotion touristique de la vallée en 2020, etc…

[3] http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une_mediation_paysagiste_comme_support_de_recherche_l_experience_de_l_atelier_des_paysages_en_vallee_de_l_ance

[4] http://alpage.over-blog.fr/categorie-12006617.html ; http://avuedoeil-pnrb.blogspot.fr/

Action n°1-3

la mise en place d'un système d'évaluation pour être en capacité de suivre la mise en œuvre des objectifs du schéma et de l'améliorer

Ce système d'évaluation devra impérativement intégrer les aspects suivants :

- la validation des objectifs de la stratégie de développement, de chaque volet et de chaque action. Lors de l'étape fondatrice qui permettra aux élus locaux et aux acteurs d'amender et valider la stratégie de développement de la vallée et le programme d'actions.

- la validation des modalités de suivi et d'évaluation et des indicateurs. En retravaillant et validant les propositions faites dans chaque fiche (rubrique spécifique « F - Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts » dans chaque fiche action)

- l'élaboration d'outils synthétiques de suivi. Permettant de compiler les informations sur l'avancement et les résultats de chaque action et du programme d'actions global. Un outil de pilotage global du schéma de développement de la vallée (logiciel) pourrait notamment être envisagé.

- la mise en place d'instances et d'un processus de suivi évaluation. Qui pourra par exemple mobiliser le comité de pilotage et les différents groupes de travail. Il n'est pas nécessaire de créer d'instances spécifiques pour l'évaluation mais bien d'intégrer le travail d'évaluation au pilotage global du projet. L'évaluation doit servir l'amélioration en continu du projet et permettre des réajustements éventuels.

- **communiquer sur l'avancement et l'évaluation du projet**. En informant régulièrement l'ensemble des partenaires et la population de l'avancement global du projet et de ses résultats, voire impacts (suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement, suivi de la mise en œuvre des différents volets et des différentes actions).

Action n°1-4

Actions à mener au niveau global

Le tableau ci-dessous rappelle les actions globales qui seront portées où coordonnées par le pilote global du schéma de développement durable de la vallée de la Sélune. Ce pilotage et portage global devra permettre un développement pertinent, efficace et cohérent de l'ensemble de la vallée en répondant aux différents objectifs fixés par la stratégie et dans le programme d'actions.

actions d'étude et de réflexion	1. Amendement du travail technique effectué par le cabinet : amendement/validation politique et technique de la stratégie de développement de la vallée et priorisation du programme d'actions, recherche des financements 2. Coordination de chaque volet (croisement des travaux, mobilisation transversale des acteurs, montage de projet...)
actions d'aménagement le long et hors de la vallée	3. Portage de la mission globale d'aménagement de la vallée qui concrétisera l'ensemble des préconisations d'aménagement des différents volets (intégrant les aspects paysagers, les aménagements liées à l'accessibilité, l'itinérance et les autres volets : partage des usages), la question des franchissements, etc… **Zoom n°1**
actions d'entretien et de gestion	4. Coordination des travaux d'entretien de la vallée (Suivi et adaptation tout au long du temps)
actions de développement - d'animation- de communication -de promotion…	Pilotage d'une politique de développement globale de la vallée par la coordination des actions de chaque volet : 5. Actions de développement : produits, services 6. Actions d'animation des réseaux de partenaires et acteurs locaux 7. Animation des phases de participation des habitants et acteurs locaux (plan de participation à élaborer). **Zoom (cf. action 1-2)** 8. Stratégie globale de communication, de promotion, de commercialisation de la vallée (plan de communication à élaborer) **Zoom n°2** 9. Stratégie globale d'animation et d'évènementiel dans la vallée- animation culturelle et artistique **Zoom n°3**

Certaines de ces actions globales font l'objet de **zoom** dans la présente fiche.

ZOOM n°1

Portage de la mission globale <u>d'aménagement</u> de la vallée qui concrétisera l'ensemble des préconisations d'aménagement des différents volets (intégrant les aspects paysagers, les aménagements liées à l'accessibilité, l'itinérance et les autres volets : partage des usages), la question des franchissements, etc…

Chaque volet a indiqué des éléments à intégrer dans l'aménagement de la vallée. Le rôle du porteur global du schéma de développement sera donc la coordination globale de l'aménagement de la vallée pour intégrer et coordonner l'ensemble de ces éléments. A titre d'exemple :

- Aménagements permettant l'accès à la vallée (parkings, espaces de service, équipements d'orientation et d'information, aménagements pour accessibilité numérique…)
- Aménagements permettant l'itinérance à pied, vélo, cheval et les cheminements pour certaines activités (cheminements pêcheurs notamment)
- Equipements spécifiques pour le kayak et la pêche (pontons, cabanes, etc..)
- Equipements de service et de détente tout au long de la vallée (WC, tables piquenique, etc…)
- Aménagements de franchissement de la rivière (passerelles, pont de singe) notamment pour relier des pôles structurants (Mazure et Ange Michel par exemple)
- Equipements d'accueil, de loisirs, de valorisation de la vallée (rénovation de bâtiments EDF, structure matérialisant les barrages, baignade naturelle, points de vue sur la vallée, etc…)
- Aménagements en lien avec la qualité paysagère et la qualité de l'eau (haies, prairies, zones humides, corridors écologiques, etc…)
- Nouveaux hébergements sur la vallée (restauration bâtiments, cabanes sur pilotis, éco-hébergements, etc...)

Au-delà de la cohérence spatiale de ces éléments, le porteur de projet devra veiller à **<u>l'innovation architecturale</u>** et l'intégration paysagère de l'ensemble. La planche ci-dessous permet d'imaginer des aménagements innovants intégrés dans un environnement naturel préservé. Des éléments de **land art** (temporaires ou pérennes) pourraient être envisagés.

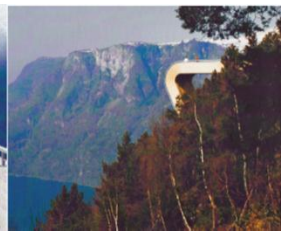

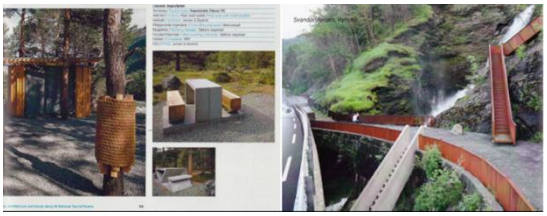

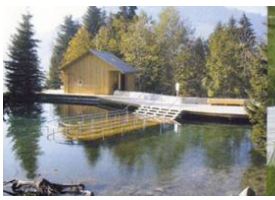

La participation des habitants à la réflexion sur l'aménagement de la vallée sera déterminante pour l'appropriation du projet.

ZOOM n°2

Stratégie globale de communication, de promotion, de commercialisation de la vallée (plan de communication à élaborer)

Les aspects portant sur la communication, la promotion et la commercialisation de l'offre « vallée) ont été développés pour les différents volets (itinérance, pêche, sports, patrimoines…) mais il importera d'assurer une cohérence globale de la communication autour des gorges, de la promotion des différentes offres d'activités, de leur commercialisation

En ce qui concerne la communication, la phase de vidange, de travaux et de renaturation devra faire l'objet d'une attention particulière pour opérer un basculement : faire de cette étape a priori « contraignante » une véritable occasion de valoriser l'opération et la vallée.

Différentes modalités de communication et de participation autour de cette phase ont été présentés dans la ***fiche 4-8 « Susciter de l'intérêt pour l'opération d'effacement »)*** et devront être menées à l'échelle de la communication globale de la vallée dans un objectif d'attractivité, d'appropriation par les acteurs locaux et les habitants et d'émulation de ces acteurs.

Pour rappel, quelques propositions :

- Information sur le calendrier des travaux et le suivi de l'opération (bulletin d'information local sur le chantier de la Sélune, articles dans la presse locale, site Internet, …)

- Evènements autour des grandes étapes : fêtes, inaugurations,

- Utilisation renforcée des nouvelles techniques de communication et création d'un site Internet dédié avec : suivi par Internet de l'opération par webcam, blog, vidéos, réseaux sociaux, mini-interview web d'acteurs tout au long de l'opération, (WEB TV)…)

- Suivi du chantier : reportage photo/vidéo, webcam en permanence (reconstitution accélérée du chantier – technique du timelapse et/ou technique du tiltshif (video de la vallée et des barrages avec rendu maquette) programme artistique (croquis, photo, …), rendu (exposition, ouvrage, …)

La technique du tilt shift (« effet de maquette ») permet de rendre un effet « maquette » à une scène photographiée. Associée à la technique du time lapse (« effet accéléré ») on peut donc donner un rendu de chantier en vitesse accélérée. Une action pourrait consister à monter un film ludique en « time lapse » et « tilt shift »pour représenter le chantier de démantèlement du barrage en accéléré et avec un effet maquette

- Visites commentées/guidées pour les riverains, habitants, scolaires, … (intervention de scientifiques/gestionnaires)

- Représentations théâtrales, …

L'effort de communication devra être à la hauteur de l'ambition du projet et de la nécessité d'appropriation par la population et les acteurs locaux, il devra faire l'objet d'un budget spécifique et important (comme pour la participation).

ZOOM n°3

Stratégie globale d'animation et d'évènementiel dans la vallée – animation culturelle et artistique

L'animation de la vallée devra faire l'objet d'un programme d'évènement tout au long de l'année (et des années) en lien étroit avec le plan de communication et de participation.

Au-delà des animations en lien direct avec les activités de la vallée (sports, pêche, valorisation de l'histoire des barrages, patrimoine naturel, etc…), **l'animation culturelle et artistique** de la vallée devra être pensée notamment en s'appuyant sur les acteurs déjà actifs (Autre Café, Mazure,..).

Ainsi des installations temporaires ou pérennes d'art ou de land art pourront-elles voir le jour dans la vallée dans le cadre d'animation portée par ces acteurs, les collectivités ou d'autres associations.

Les actions portées par l'Autre Café pourront être soutenues et déployées pur animer la vallée et des partenariats tissés avec d'autres vallées dans la même démarche (ex : festival d'art environnemental sur le halage de la Vire, manifestation portée par des collectivités et l'Usine Utopik).

L'animation devra veiller à soutenir les projets d'autres associations en faveur de l'animation de la vallée.

Là encore, l'animation artistique peut constituer un riche support de la participation des habitants.